

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

E4. Dépistage de la vue et de l'ouïe en milieu scolaire

Dès l'âge de 4 ans, les élèves bénéficient d'un contrôle gratuit de la vue et de l'audition à l'école. Ainsi, en 2018-19, plus de 22'500 élèves de l'enseignement public et privé ont bénéficié d'un examen de la vue et/ou de l'ouïe, réalisé par l'unité Vue et ouïe. Un trouble sensoriel – non encore pris en charge – a été détecté chez 22% des élèves examinés (visuel pour 16% d'entre eux et auditif pour 9%). L'examen de dépistage des troubles visuels est plus souvent positif pour les élèves de milieu modeste ou allophones. En revanche, il n'y a pas de disparités sociales ou linguistiques concernant le dépistage des troubles auditifs.

Dès l'âge de 4 ans, les élèves bénéficient d'un contrôle gratuit de la vue et de l'audition à l'école réalisé par l'unité Vue et ouïe (VO) du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), rattaché à l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ). Ces examens ont lieu afin de vérifier que les élèves sont en mesure de suivre correctement les apprentissages. L'examen de dépistage consiste à repérer si l'élève souffre de troubles sensoriels (vue et/ou ouïe) qui ne seraient pas encore pris en charge. En cas de dépistage positif, les parents sont informés par un courrier qui les invite à consulter un médecin spécialiste (ophtalmologue ou ORL) pour établir un diagnostic précis.

Le Conseil d'État a fixé comme objectif prioritaire de « renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles et détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP ». Le taux d'élèves des degrés primaires 1P, 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels ainsi que le taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe sont deux indicateurs de suivi du budget.

Cette analyse porte sur les examens de dépistage qui se sont déroulés durant l'année 2018-19 (dernière année complète de dépistage), les données étant issues du système d'information de santé de l'enfant (SISE) de l'OEJ. À noter qu'en 2019-20, les dépistages ont été interrompus en raison de la pandémie de Covid-19 et de la fermeture physique partielle des écoles. L'ensemble des dépistages prévus n'a donc pas pu être réalisé. La présente fiche constitue la première édition d'une analyse sur le dépistage de l'ouïe et de la vue en milieu scolaire. Elle vise à présenter un premier éclairage avec les informations disponibles à ce jour.

Plus de 22'500 élèves ont bénéficié d'un examen de la vue et/ou de l'ouïe en 2018-19

Au cours de l'année scolaire 2018-19, un peu plus de 22'500 élèves de l'enseignement public ou privé ont été examinés et ont bénéficié d'un dépistage de la vue et/ou de l'audition (voir **E4.a**). L'examen est systématique dans les classes de 1P, 2P et 6P de l'enseignement public : cela a concerné 97% des élèves de ces classes durant l'année 2018-19. En 3P, l'examen concerne uniquement les problèmes de vision des couleurs (daltonisme).

E4.a Proportion des élèves ayant eu un dépistage de la vue et/ou de l'ouïe, selon le type ou le degré d'enseignement, 2018-19

	Vue		Ouïe		Vue ou ouïe	
	Elèves examinés	En % des élèves scolarisés	Elèves examinés	En % des élèves scolarisés	Elèves examinés	En % des élèves scolarisés
Enseignement primaire public	19'946	56%	15'477	43%	20'449	57%
dont 1P, 2P, 6P	13'206	97%	13'198	97%	13'211	97%
dont 3P	4'397	97%	898	20%	4'397	97%
dont autres degrés	2'343	13%	1'381	8%	2'841	16%
Classes d'accueil	762	44%	712	41%	773	45%
dont primaire	382	70%	368	68%	388	71%
dont cycle d'orientation	176	41%	159	37%	178	41%
dont enseignement secondaire II	204	27%	185	24%	207	27%
Enseignement spécialisé	467	25%	457	24%	491	26%
Enseignement primaire privé	1'048	16%	1'039	15%	1'049	16%
Autres	242	-	207	-	248	-
Total	21'995	-	17'437	-	22'528	-

Champ : ensemble des élèves de l'enseignement public et privé, ayant eu un dépistage de la vue et/ou de l'ouïe.

N.B. Les élèves sont comptabilisés une seule fois dans chaque degré même s'ils ont eu deux examens au cours de l'année ; le total ne comptabilise par ailleurs les élèves qu'une seule fois même s'ils ont plusieurs scolarités (p. ex. élèves de l'enseignement spécialisé intégrés partiellement dans l'enseignement régulier ; élèves scolarisés dans l'enseignement primaire régulier et en classe d'accueil).

Pour le détail des niveaux d'enseignement, voir [Pour comprendre ces résultats](#).

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE ; SRED/nBDS.

Dans les autres degrés du primaire, les élèves sont examinés sur demande des parents ou des enseignants en cas de suspicion d'un trouble sensoriel, ou lorsqu'ils rejoignent le système genevois d'enseignement et de formation (nouveaux élèves) ou encore s'ils étaient absents lors du dépistage systématique l'année d'avant.

Dans les classes d'accueil, seuls les élèves nouvellement arrivés dans le canton sont examinés, sur demande des établissements et selon la disponibilité de l'unité VO. En 2018-19, un contrôle a été effectué pour 71% des élèves des classes d'accueil du primaire, 41% dans les classes d'accueil du cycle d'orientation (CO) et 27% dans celles de l'enseignement secondaire II. Les élèves de l'enseignement spécialisé sont examinés tous les trois ans lorsqu'ils sont scolarisés en regroupements de classes spécialisées. C'est également le cas dans les institutions spécialisées, lorsque celles-ci en font la demande. Au total, en 2018-19, 26% des élèves de l'enseignement spécialisé ont bénéficié d'un contrôle.

Jusqu'en 2018-19, l'unité VO intervenait dans les écoles privées uniquement à leur demande, pour tester de façon systématique les élèves scolarisés dans les degrés équivalents à la 2P et à la 6P HarmoS. Cela a concerné les élèves de quinze écoles privées en 2018-19. La nouvelle loi de l'Enfance et de la jeunesse ne considérant plus les écoles privées comme des ayants droits, l'unité VO ne s'y rend plus depuis la rentrée 2019 (LEJ, Art.2, voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

Un trouble sensoriel pas encore pris en charge est détecté chez 22% des élèves examinés

Le dépistage des troubles visuels et auditifs dans le milieu scolaire présente un grand intérêt car ces troubles peuvent générer des problèmes d'apprentissage ou pénaliser les élèves dans leur scolarité. Pour bien apprendre, il faut en effet bien voir et bien entendre. Même si l'élève arrive à compenser un trouble sensoriel par d'autres stratégies ou compétences, l'institution scolaire peut améliorer sa situation en dépistant son déficit et en permettant ainsi de le considérer. Dans la plupart des cas, il s'agit en effet de troubles temporaires qui peuvent être pris en charge avec, par exemple, le port de lunettes correctrices ou un appareillage auditif. Le dépistage des troubles sensoriels permet également de mettre en place un soutien scolaire si celui-ci s'avère indispensable.

En 2018-19, un trouble sensoriel (vue ou ouïe) non encore pris en charge a été détecté dans le cadre scolaire chez près de 4'900 élèves, soit 22% des élèves examinés par l'unité VO (voir **E4.b**). Un trouble visuel concerne un peu plus de 3'500 élèves, soit 16% des élèves examinés ; pour l'ouïe, c'est le cas de près de 1'600 élèves, soit 9% des élèves examinés.

Le taux de détection de problèmes visuels ou auditifs est plus élevé dans les degrés où le dépistage n'est pas systématique. En effet, cela concerne alors soit des élèves pour lesquels il y a une suspicion préalable de problème visuel ou auditif, soit des élèves nouvellement arrivés qui n'ont peut-être jamais bénéficié d'un dépistage auparavant. C'est également le cas dans les classes d'accueil, dont 25% à 34% des élèves nouvellement arrivés dans le canton présentent un problème visuel ou auditif qui n'avait pas encore été pris en charge avant le dépistage en milieu scolaire.

E4.b Proportion des élèves ayant eu un dépistage positif⁽¹⁾ de la vue et/ou de l'ouïe⁽²⁾, selon le type d'enseignement, 2018-19

	Vue		Ouïe ⁽²⁾		Vue ou ouïe	
	Elèves ayant eu un dépistage positif	En % des élèves examinés	Elèves ayant eu un dépistage positif	En % des élèves examinés	Elèves ayant eu un dépistage positif	En % des élèves examinés
Enseignement primaire public	3'122	16%	1'450	9%	4'346	21%
dont 1P, 2P, 6P	1'930	15%	1'080	8%	2'841	22%
dont 3P	349	8%	147	16%	475	11%
dont autres degrés	843	36%	223	16%	1'030	36%
Classes d'accueil	200	26%	36	5%	227	29%
dont primaire	81	21%	21	6%	98	25%
dont cycle d'orientation	59	34%	5	3%	61	34%
dont enseignement secondaire II	60	29%	10	5%	68	33%
Enseignement spécialisé	134	29%	49	11%	173	35%
Enseignement primaire privé	147	14%	55	5%	193	18%
Autres	44	18%	6	3%	47	19%
Total	3'543	16%	1'567	9%	4'858	22%

Champ : ensemble des élèves de l'enseignement public et privé, ayant eu un dépistage de la vue et/ou de l'ouïe.

⁽¹⁾ Les dépistages positifs sont ceux pour lesquels on détecte en milieu scolaire un problème visuel ou auditif qui n'a pas encore été pris en charge.

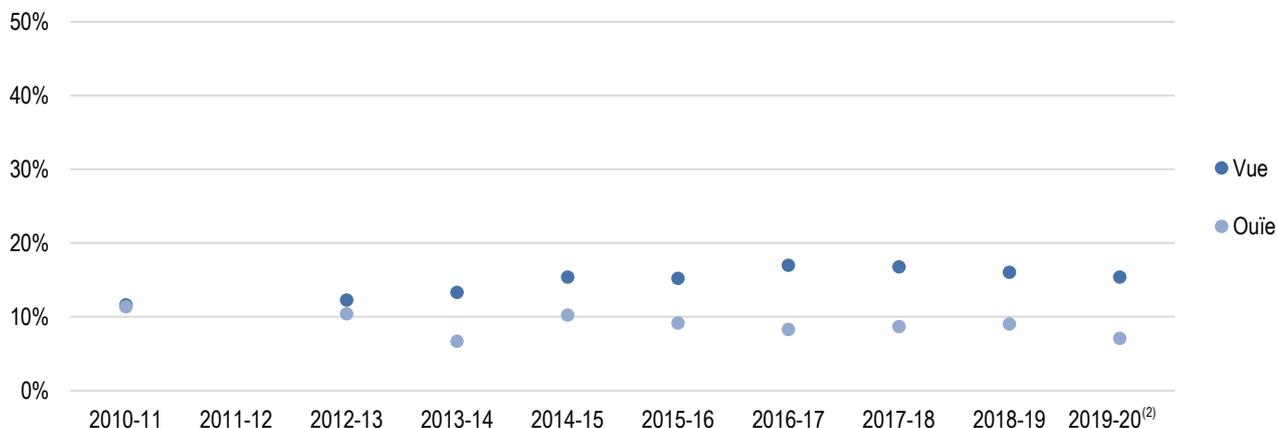
⁽²⁾ Y compris les élèves pour lesquels l'examen de dépistage a repéré quelque chose d'imparfait, mais ne nécessitant pas une consultation chez un ORL (le champ des dépistés positifs pour l'ouïe diffère donc de celui des tableaux E4.f, E4.g et E4.i qui ne comptabilisent que les élèves pour lesquels une consultation ORL est requise).

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE ; SRED/nBDS.

Une légère augmentation des dépistages positifs de troubles visuels

Depuis l'année scolaire 2010-11, la proportion de dépistages de la vue qui se sont révélés positifs a très légèrement augmenté parmi l'ensemble des dépistages réalisés dans le cadre scolaire, passant de 12% à 17% en 2016-17 avant de diminuer à nouveau légèrement (voir **E4.c**). En ce qui concerne les problèmes auditifs, cette proportion est passée de 11% à 7%. À noter qu'en 2019-20, les dépistages ont été interrompus à partir de la mi-mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 et de la fermeture physique partielle des écoles.

E4.c Proportion de dépistages positifs⁽¹⁾ de la vue ou de l'ouïe, 2010-11 à 2019-20⁽²⁾



N.B. En 2010-11, les taux sont très similaires pour la vue et l'ouïe, les points se superposent donc sur le graphique ; les données de l'année 2011-12 sont indisponibles. Les données concernent l'ensemble des dépistages réalisés au cours d'une année scolaire.

⁽¹⁾ Les dépistages positifs sont ceux pour lesquels on détecte en milieu scolaire un problème visuel ou auditif qui n'a pas encore été pris en charge.

⁽²⁾ Arrêt des dépistages en mars 2020 avec la fermeture physique partielle des écoles en raison de la pandémie de Covid-19.

Champ : ensemble des dépistages de la vue et/ou de l'ouïe dans l'enseignement public et privé.

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE.

Les professionnel-le-s de l'unité VO relèvent par ailleurs qu'au fil des années il y a, de façon générale, de plus en plus de problèmes visuels (les enfants portent de plus en plus souvent des lunettes) et de moins en moins de problèmes auditifs (cela peut éventuellement être mis en relation avec le fait que les hivers sont moins froids, ce qui entraînerait moins d'otites séreuses).

Au niveau international, il est relevé une augmentation du nombre de personnes atteintes de myopie. Les études scientifiques font le lien avec certaines habitudes de vie récentes. L'OMS souligne ainsi le rôle de la réduction du temps passé à l'extérieur et de l'intensification des activités en vision de près (voir *Pour en savoir plus*, OMS [2019]). Les enfants et adolescents étant de plus en plus sédentaires (voir la fiche RIS *E5. Santé des élèves de 11-15 ans en scolarité obligatoire, à paraître*), ils manqueraient ainsi d'entraînement à l'accommodation des yeux entre champ proche et champ éloigné.

Dépistage des troubles visuels plus souvent positif pour les élèves de milieu modeste ou allophones

On sait que les inégalités sociales de santé se construisent dès l'enfance. Parmi les élèves ayant un dépistage systématique de la vue (1P, 2P, 3P, 6P), le résultat de l'examen diffère selon le milieu social, la langue parlée et dans une moindre mesure selon le genre. L'unité VO détecte plus souvent des troubles visuels qui n'ont pas encore été pris en charge parmi les élèves de milieu modeste (17%) ou parmi les élèves allophones (16%) que parmi les élèves francophones ou les enfants de cadres supérieurs (10%) (voir **E4.d**).

Il est possible que cela témoigne plus d'inégalités sociales dans le repérage des troubles visuels que d'une plus ou moins forte prévalence dans les différents milieux. Le repérage serait ainsi plus précoce ou plus pointu dans les milieux favorisés avec une meilleure information, une meilleure connaissance du réseau de soins, voire un meilleur suivi médical. Cela peut également être lié au fait que, de manière générale, les enfants de milieu modeste ou défavorisé fréquentent moins souvent des structures de la petite enfance (SPE), la mère étant moins souvent active professionnellement ou la famille étant plus souvent en situation de précarité économique, et bénéficient donc moins du repérage précoce effectué dans les SPE avant l'entrée à l'école.

Il n'y a en revanche pas de disparités sociales ou linguistiques dans le dépistage des problèmes auditifs. Quelle que soit la catégorie d'élèves, un déficit de l'audition est détecté dans le cadre scolaire pour 8% à 9% des élèves examinés. Les signes d'appel sont probablement plus évidents pour les problèmes auditifs en raison notamment du retard dans l'acquisition du langage. Ceux-ci sont donc souvent plus facilement détectables dans le cadre familial.

E4.d Proportion des élèves ayant eu un dépistage positif⁽¹⁾ de la vue et/ou de l'ouïe⁽²⁾, selon leurs caractéristiques sociodémographiques, 2018-19

	Vue		Ouïe ⁽²⁾		Vue ou ouïe	
	Elèves ayant eu un dépistage positif	En % des élèves examinés	Elèves ayant eu un dépistage positif	En % des élèves examinés	Elèves ayant eu un dépistage positif	En % des élèves examinés
Garçons	1'053	12%	652	9%	1'614	18%
Filles	1'226	14%	575	8%	1'702	20%
Francophones	985	10%	642	8%	1'554	16%
Allophones	1'294	16%	585	9%	1'762	22%
Cadres supérieurs et dirigeants	348	10%	241	9%	565	16%
Employés	887	11%	533	9%	1'339	17%
Ouvriers, divers sans indications	1'044	17%	453	9%	1'412	22%
Total	2'279	13%	1'227	9%	3'316	19%

⁽¹⁾ Les élèves ayant un dépistage positif sont ceux pour lesquels on détecte en milieu scolaire un problème visuel ou auditif qui n'a pas encore été pris en charge. Un courrier est envoyé aux parents.

⁽²⁾ Y compris les élèves pour lequel l'examen de dépistage a repéré quelque chose d'imparfait, mais ne nécessitant pas une consultation chez un ORL.

Champ : élèves de l'enseignement public ayant eu un dépistage systématique de la vue et/ou de l'ouïe (1P, 2P, 3P, 6P).

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE ; SRED/nBDS.

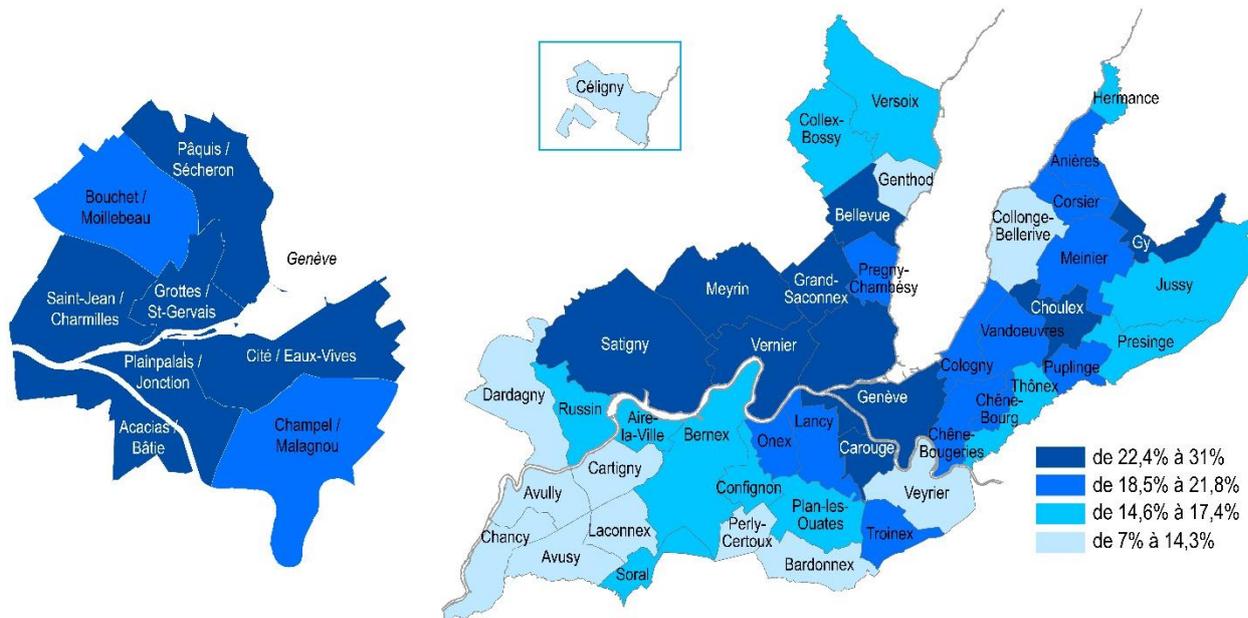
Des disparités communales peu corrélées aux caractéristiques sociales et linguistiques des résidents

Une carte du résultat des dépistages de la vue et de l'ouïe pourrait permettre à l'unité VO de répartir au mieux ses ressources, si nécessaire, afin de répondre de façon optimale aux besoins des élèves et de leurs familles. Compte tenu du fait que les examens de dépistages des troubles visuels ont un résultat plus souvent positif pour les élèves de milieu modeste ou allophones, on pouvait s'attendre à ce que les communes se caractérisant par une population plutôt modeste et/ou allophone présentent des taux de dépistages positifs plus forts qu'ailleurs, comme ce qui est constaté pour les dépistages dentaires (voir la fiche RIS E3. *Dépistage dentaire en milieu scolaire*).

En moyenne sur les deux dernières années scolaires disponibles, le taux de dépistage d'un problème visuel ou auditif varie de 7% à Céligny à 31% à Gy (voir E4.e). Il y a une faible corrélation positive entre le taux de dépistages positifs et la part d'allophones résidant dans la commune. De manière générale, si le taux d'allophones est élevé dans la commune, le taux de dépistage positif a tendance à être également élevé. Cependant, certaines petites communes comme Gy et Choulex présentent des taux de dépistages positifs parmi les plus élevés du canton alors que très peu d'allophones résident dans ces communes ; à l'inverse, Céligny présente le taux de dépistages positifs le plus faible alors que la part d'allophones y est relativement élevée. La corrélation est encore plus faible entre le taux de dépistages positifs et la part d'élèves de milieu modeste résidant dans la commune.

Le léger effet de la saisonnalité du résultat des dépistages auditifs (un peu plus de troubles auditifs passagers détectés en hiver, en lien probable avec les otites séreuses plus fréquentes durant la saison froide) ne suffit pas à expliquer ces écarts, même si effectivement les élèves résidant à Gy ou Choulex ont été dépistés en hiver et les élèves résidant à Céligny en juin. Ajoutons enfin que ces disparités communales doivent être relativisées du fait des faibles effectifs d'élèves résidant dans ces communes, ce qui peut faire varier le taux de dépistages positifs avec seulement quelques élèves en plus ou en moins.

E4.e Proportion d'élèves ayant eu un dépistage positif de la vue et/ou de l'ouïe, selon la commune de résidence (et le secteur pour la Ville de Genève), moyenne 2017-18 et 2018-19



Champ : ensemble des élèves de l'enseignement public et privé, ayant eu un dépistage de la vue et/ou de l'ouïe en 2017-18 ou en 2018-19 (cumul des effectifs d'élèves examinés et d'élèves pour lesquels le dépistage a été positif, voir Pour comprendre ces résultats).
 Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE ; SRED/nBDS.

Des retours de diagnostics médicaux moins fréquents pour les allophones et élèves de milieu modeste

À l'issue de l'examen, si celui-ci est positif, un courrier est envoyé aux parents les invitant à consulter un médecin spécialiste ophtalmologue ou ORL. Ce courrier contient une lettre et une enveloppe-réponse à remettre au médecin. Ce dernier informe en retour l'unité VO du résultat de son examen. L'information relative aux diagnostics retournés par les médecins n'est pas exhaustive. Certains parents ont pu ne pas consulter de médecin spécialiste pour leur enfant, d'autres ont pu en consulter sans toutefois apporter le formulaire à remplir ou sans que le médecin ne retourne le diagnostic à l'unité VO. Un diagnostic médical est ainsi retourné dans seulement 39% des cas où l'unité VO a détecté un problème visuel ; ce taux de retour atteint 49% des cas lors de la détection d'un problème auditif (voir E4.f).

Dans l'enseignement public, c'est dans les classes où le dépistage est systématique que le taux de retour d'un diagnostic est le plus élevé : 46% pour les troubles de la vue et 56% pour les troubles auditifs. À l'inverse, ce sont les élèves de l'enseignement spécialisé pour lesquels il y a le moins de retours de la part des médecins spécialistes : 25% pour les troubles de la vue et 23% pour les troubles auditifs.

Il est possible que se posent également des problèmes de compréhension du courrier d'information ou de connaissance du réseau de soins. Parmi l'ensemble des élèves ayant eu un dépistage positif, on observe ainsi que le taux de retour des médecins est plus fréquent pour les élèves francophones (45% pour la vue ; 55% pour l'ouïe) que pour les allophones (35% pour la vue ; 43% pour l'ouïe) ; de même ce taux de retour est plus fréquent pour les enfants de cadres supérieurs (47% pour la vue ; 57% pour l'ouïe) que pour les enfants de milieu modeste ou défavorisé (33% pour la vue ; 43% pour l'ouïe) (voir E4.g). Une attention particulière est portée par les professionnel-le-s de l'unité VO aux enfants ayant eu un dépistage positif pour lesquels il n'y a pas eu de prise en charge. Un contact est alors pris avec l'infirmier-ère de l'établissement scolaire afin de joindre les parents.

E4.f Proportion de retours médecins parmi les élèves ayant eu un dépistage positif⁽¹⁾ de la vue ou de l'ouïe⁽²⁾, selon le type d'enseignement, 2018-19

	Vue		Ouïe ⁽²⁾	
	Nombre de retours	En % des élèves « positifs »	Nombre de retours	En % des élèves « positifs »
Enseignement primaire public	1'232	39%	498	50%
dont 1P, 2P, 6P	886	46%	410	56%
dont 3P	124	36%	42	39%
dont autres degrés	231	27%	47	31%
Classes d'accueil	56	28%	6	23%
Enseignement spécialisé	33	25%	7	23%
Enseignement primaire privé	78	53%	20	50%
Total	1'385	39%	526	49%

⁽¹⁾ Les élèves ayant un dépistage positif sont ceux pour lesquels on détecte en milieu scolaire un problème visuel ou auditif qui n'a pas encore été pris en charge. Un courrier est envoyé aux parents.

⁽²⁾ Concernant l'ouïe, le champ des dépistés positifs diffère de celui du tableau E4.c car ne sont comptabilisés ici que les élèves pour lesquels le dépistage doit donner lieu à une consultation chez un ORL.

Champ : ensemble des élèves de l'enseignement public ou privé ayant eu un dépistage positif de la vue ou de l'ouïe.

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE ; SRED/nBDS.

E4.g Proportion de retours médecins parmi les élèves ayant eu un dépistage positif⁽¹⁾ de la vue ou de l'ouïe⁽²⁾, selon leurs caractéristiques sociodémographiques, 2018-19

	Vue		Ouïe ⁽²⁾	
	Nombre de retours	En % des élèves « positifs »	Nombre de retours	En % des élèves « positifs »
Garçons	655	39%	275	48%
Filles	730	39%	251	51%
Francophones	648	45%	298	55%
Allophones	737	35%	228	43%
Cadres supérieurs et dirigeants	261	47%	112	57%
Employés	574	43%	235	52%
Ouvriers, divers sans indications	550	33%	179	43%
Total	1'385	39%	526	49%

Voir notes sous E4.f.

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et Ouïe/SISE ; SRED/nBDS.

34% des diagnostics retournés par les ophtalmologues font état d'une myopie

À Genève, parmi les élèves pour lesquels le diagnostic a été retourné par le médecin ophtalmologue, 34% souffrent de myopie et 28% souffrent d'hypermétropie (voir E4.h). Concernant les troubles auditifs, ceux-ci ont été confirmés pour 71% des élèves pour lesquels un diagnostic a été retourné par les médecins ORL (voir E4.i). Dans 29% des cas, le trouble auditif a disparu. Certains problèmes auditifs passagers peuvent en effet apparaître lors d'un examen réalisé en hiver par l'unité VO (en raison par exemple d'otites séreuses comme précédemment mentionné). Ils peuvent avoir disparu quelques mois après lors de la consultation du médecin ORL.

E4.h Répartition des dépistages visuels positifs, selon le diagnostic d'ophtalmologue reçu par l'unité Vue et ouïe, 2018-19

	Nombre de diagnostics	En % des élèves « positifs »	En % des retours médecins
Myopie et astigmatisme myopique	476	13%	34%
Hypermétropie et astigmatisme hypermétropique	385	11%	28%
Astigmatisme mixte et anisométrie	120	3%	9%
Autre diagnostic ⁽¹⁾	404	11%	29%
Total retours médecins ophtalmologues	1'385	39%	100%
Sans indication ⁽²⁾	2'158	61%	
Total élèves « positifs »	3'543	100%	

⁽¹⁾ Vue à contrôler, strabisme, diminution avec ou sans lunettes, diminution unilatérale ou bilatérale, vue diminuée.

⁽²⁾ Pas de consultation ou diagnostic non retourné par le médecin spécialiste.

Champ : Elèves ayant eu un dépistage positif de la vue.

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE.

E4.i Répartition des dépistages auditifs positifs, selon le diagnostic d'ORL reçu par l'unité Vue et ouïe, 2018-19

	Nombre de diagnostics	En % des élèves « positifs »	En % des retours médecins
Problème auditif constaté ⁽¹⁾	374	35%	71%
Pas ou plus de problème auditif ⁽²⁾	152	14%	29%
Total retours médecins ORL	526	49%	100%
Sans indication ⁽³⁾	544	51%	
Total élèves « positifs »	1'070	100%	

⁽¹⁾ Y compris résolu.

⁽²⁾ Certains problèmes auditifs peuvent apparaître lors d'un examen réalisé en hiver par l'unité VO (par exemple en raison d'otites séreuses) et peuvent avoir disparu quelques mois après lors de la consultation du médecin ORL.

⁽³⁾ Pas de consultation ou diagnostic non retourné par le médecin spécialiste.

Champ : Elèves ayant eu un dépistage positif de l'ouïe nécessitant une consultation (le champ des dépistés positifs diffère de celui du tableau E4.c qui prend en compte les élèves pour lesquels l'examen de dépistage a repéré quelque chose d'imparfait, mais ne nécessitant pas une consultation chez un ORL).

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE.

Environ 5% de daltoniens chez les garçons examinés

Le dépistage de la vision des couleurs est réalisé par les technicien·e·s de l'unité VO systématiquement en 3P et en 6P. Le daltonisme est une pathologie d'origine génétique qui touche quasi exclusivement les garçons. Cette pathologie héréditaire ne s'aggrave pas, mais ne peut pas non plus s'améliorer. Une mauvaise vision des couleurs n'est pas considérée comme un handicap durant la scolarité, l'élève développant souvent des stratégies de compensation, notamment par une mémorisation accrue. Elle peut toutefois pénaliser l'élève si les épreuves et évaluations scolaires reposent sur des codes couleurs. Cela peut par ailleurs entraver certains choix de formation professionnelle, d'où l'importance de le détecter suffisamment tôt dans le parcours scolaire. Un peu moins de 3% des élèves de l'enseignement public et 5% des garçons souffrent de daltonisme (voir **E4.j**).

E4.j Proportion d'élèves atteint de daltonisme en 3P et 6P, 2018-19

	Nombre d'élèves daltoniens	En % des élèves examinés ⁽¹⁾
Elèves de 3P	113	2.6%
Elèves de 6P	107	2.5%
Genre		
Garçons	217	4.9%
Filles	3	0.1%
Total	220	2.5%

⁽¹⁾ Pour les daltoniens, l'outil informatique impose de créer une nouvelle visite afin de saisir le diagnostic du médecin. Les élèves ont pu avoir eu un dépistage positif lors du contrôle de la vision des couleurs une année antérieure et pas nécessairement en 2018-19. Le pourcentage des élèves daltoniens est donc une estimation approchée.

Source : Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) - Unité Vue et ouïe/SISE.

Odile Le Roy Zen Ruffinen (SRED), Fabienne Benninghoff (OEJ)
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

Dossier dépistage vue et ouïe :

<https://www.ge.ch/depistage-vue-ouie-ecole>

OMS (2019) Rapport mondial sur la vision :

<https://www.who.int/fr/news/item/08-10-2019-who-launches-first-world-report-on-vision>

OMS (2020) Surdit  et d fiance auditive :

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/deafness-and-hearing-loss>

Pour comprendre ces r sultats

Source des donn es

Les donn es proviennent :

- du Syst me d'information et de sant  de l'enfant (SISE) qui contient des informations sur le dossier sant  de l'enfant : entretiens infirmier, vaccinations, projets d'accueil individualis  (PAI), dossiers m dicaux, d pistages dentaires, d pistages vue et ou e. Les donn es sont extraites en fin d'ann e scolaire et refl tent l'ensemble des d pistages qui se sont d roul s au cours de l'ann e scolaire ;
- de la base de donn es scolaires (nBDS) du canton de Gen ve qui contient les informations relatives aux parcours scolaires et aux caract ristiques sociod mographiques des  l ves fr quentant le syst me genevois d'enseignement et de formation public et priv  ( tat au 31 d cembre).

D roulement du d pistage

D s l' ge de 4 ans, les  l ves b n ficient d'un d pistage de la vue et de l'ou e gratuit   l' cole (diff rents tests d'acuit  visuelle et balayage des fr quences avec un audiom tre). Ces contr les se d roulent pendant les horaires scolaires dans les  tablissements scolaires (infirmerie ou autre local disponible) par un assistant technique en audiologie et ophtalmologie pr ventive.

En cas de d pistage positif, les parents sont inform s par un courrier scolaire qui les invite   consulter un m decin sp cialiste (ophtalmologue ou ORL) pour poser un diagnostic pr cis.

Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

Art. 2 Champ d'application

Sous réserve de dispositions spécifiques, la présente loi s'applique :

- a) à tous les enfants domiciliés ou résidant dans le canton ou scolarisés dans les établissements publics ou subventionnés du canton ;
- b) à tous les jeunes scolarisés dans les établissements publics ou subventionnés du canton.

Personnel

Coordinatrice de l'unité Vue et ouïe (UVO) 0.5 EPT ; assistant technique en audiologie et ophtalmologie préventive 8.35 EPT ; secrétariat 0.7 EPT ; médecin spécialiste 0.2 EPT (ophtalmologie 0.1 et ORL 0.1).

Périmètre de l'analyse

Les dépistages sont constitués des examens systématiques, des examens des élèves nouvellement arrivés à Genève, des examens à la demande des parents ou enseignants et des suivis de contrôle. Actuellement, il n'existe pas de variable permettant de distinguer un examen systématique d'un examen de suivi, hormis l'année de scolarité.

- 1P, 2P, 6P : dépistage systématique de la vision et de l'audition
- 3P : dépistage systématique de la vision des couleurs
- Classes d'accueil et autres degrés d'enseignement : nouveaux élèves, examens à la demande, suivis de contrôle.

Tous les élèves de l'enseignement public et privé qui ont été dépistés en 2018-19 sont inclus dans les tableaux. Les élèves absents lors de l'examen ne sont pas comptabilisés.

Le champ de l'analyse varie pour certains des tableaux :

- E4.a, E4.b, E4.e, E4.f et E4.g : ensemble des élèves de l'enseignement public et privé ayant eu un dépistage de la vue et/ou de l'ouïe.
- E4.c : ensemble des dépistages de la vue et/ou de l'ouïe dans l'enseignement public et privé.
- E4.d : élèves de l'enseignement public ayant eu un dépistage systématique de la vue et/ou de l'ouïe (1P, 2P, 3P, 6P).

Unité statistique

L'ensemble des dépistages sont pris en considération dans le graphique E4.c (série chronologique des dépistages positifs). Dans ce graphique, les élèves ayant eu plusieurs examens au cours de l'année sont comptabilisés plusieurs fois.

Tous les autres tableaux dénombrent des élèves et non des dépistages. Un élève n'est comptabilisé qu'une seule fois même s'il a eu plusieurs examens au cours de l'année scolaire 2018-19.

Cumul sur 2 années (carte E4.e)

Afin d'avoir des effectifs suffisamment exploitables, notamment dans le cas des petites communes, les effectifs sont cumulés sur deux années scolaires consécutives (2017-18 et 2018-19). Cumul du nombre d'élèves résidents examinés, d'une part ; cumul du nombre d'élèves résidents pour lesquels le dépistage a été positif, d'autre part. Le taux de dépistage positif de la commune correspond au ratio des deux cumuls.

Niveaux d'enseignement

Enseignement primaire : classes de 1P à 8P HarmoS, y compris les élèves en intégration partielle (élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement régulier).

- 1P, 2P et 6P : dépistage systématique de la vue et de l'ouïe ;
- 3P : dépistage systématique des problèmes de vision des couleurs (daltonisme) ;
- autres degrés : en 4P, 5P, 7P et 8P, les examens n'ont lieu que pour les nouveaux élèves, les absents au précédent dépistage systématique, les enfants devant être contrôlés suite à un dépistage positif l'année d'avant, ou à la demande des parents ou enseignants.

Classes d'accueil : classes du primaire, du secondaire I et du secondaire II.

Enseignement spécialisé : y compris élèves en intégration partielle dans l'enseignement régulier. Dans les regroupements de classes spécialisées, les élèves sont examinés tous les trois ans ; dans les institutions spécialisées, l'unité VO intervient seulement sur demande (environ 30 institutions sont vues). Le dépistage n'est pas possible partout selon l'importance du trouble de l'enfant (p. ex. TDAH, trouble du spectre autistique, etc.), les locaux à disposition ou encore si l'âge de l'élève n'est pas pertinent.

Enseignement privé : dans 15 écoles privées, les élèves de 2P et 6P essentiellement ont bénéficié en 2018-19 d'un dépistage de la vue et de l'ouïe. Pour des problèmes de ressources, l'unité VO ne se rend plus dans les écoles privées depuis la rentrée 2019 (LEJ, Art.2).

Autres : Essentiellement des élèves arrivés après le 31 décembre 2018 ainsi que quelques élèves des classes régulières du CO. On ne peut pas calculer de taux pour cette catégorie, puisque le nombre total des élèves arrivés après le 31 décembre 2018 est par nature inconnu dans les statistiques officielles produites au 31 décembre de chaque année.

Dépistage positif : Les élèves ayant un dépistage positif sont ceux pour lesquels on détecte en milieu scolaire un problème visuel ou auditif qui n'a pas encore été pris en charge au moment de l'examen. Par exemple, un élève qui est myope et qui porte déjà des lunettes correctrices au moment de l'examen n'a pas un résultat positif du test de la vue.

Pour l'ouïe, il y a deux types de dépistages positifs :

- l'examen nécessite une consultation chez un ORL pour poser un diagnostic (code ouïe OA).
- l'examen n'est pas parfait, mais cela ne nécessite pas la consultation chez un ORL. L'élève sera à surveiller (code ouïe OB).

Les tableaux E4.f et E4.g ne comptabilisent que les élèves pour lesquels une consultation ORL est requise (code ouïe OA uniquement).

Otite séreuse : inflammation chronique de l'oreille moyenne, accompagnée de la présence d'un liquide séreux derrière le tympan. Il peut en résulter une baisse d'audition et un retard d'acquisition du langage.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>